

Rencontre professionnelle

Le projet d'établissement : une vision dynamique

Démarche d'accompagnement à l'écriture des
projets d'établissement

Comment concevoir, animer et mettre en
œuvre un projet d'établissement
d'enseignement artistique : quelles démarches
de concertation partenariale

LE CONTEXTE

Le Val d'Oise

1 105464 habitants

185 communes, 18 intercommunalités

135 communes ont moins de 3 500 habitants

34 communes ont plus de 10 000 habitants

29% de la population a moins de 20 ans

LE CONTEXTE

Le Val d'Oise

53 établissements d'enseignement artistique
soutenus par le Conseil général
33 relevant de la fonction publique territoriale
Dont 1 CRR, 1 CRD, 8 CRC et 1 CRI
Et 20 établissements en structures associatives

Nombre d'élèves : 17 636 (2005) soit 6,70% de la population
scolarisée

Nombre d'enseignants : environ 1 068
dont 808 dans les établissements territoriaux
et 260 dans les écoles associatives

LE CONTEXTE

Le Val d'Oise

35 établissements artistiques soutenus par le Conseil général

19 programmations dans salles spécialisées

dont 1 SN, 3 SC et un CCR

11 programmations dans salles dédiées ou polyvalentes

4 lieux musiques actuelles

Plusieurs festivals

28 villes ayant un directeur des affaires culturelles

13 équipes artistiques professionnelles en résidence de plus d'un an

avec apport en coproduction dont 5 en musique

LE CONTEXTE



L'ADIAM Val d'Oise

Création : 1976

Mission danse : 1990

Mission musiques actuelles : 1993

Mission théâtre, arts de la rue et arts du cirque : 2000

4 missions au service du lien entre pratiques artistiques et spectacle vivant

Informer et conseiller les acteurs

Contribuer au rayonnement des projets artistiques professionnels du
VO

Coordonner des réseaux du SV

Dynamiser et structurer les pratiques artistiques

LE CONTEXTE

I'ADIAM Val d'Oise

- Loi du 13 août 2004
- Le schéma départemental de développement des enseignements artistiques voté en juin 2007

Extrait du Schéma :

- « Dans la mise en œuvre du Schéma départemental, l'ADIAM est un outil technique, proche du Conseil général, qui développe des actions, conformément aux orientations définies, particulièrement dans les domaines suivants :
- ✓ La création, en lien avec les résidences artistiques (Forum des écoles de musique),
 - ✓ Le rééquilibrage des disciplines, notamment dans le domaine du théâtre, de la danse et des musiques actuelles (suites de l'état des lieux).
 - ✓ **La formation continue des enseignants et directeurs (en lien avec le Plan Régional de Formation et le CNFPT)**
 - ✓ Les pratiques amateurs (et leurs liens avec les établissements d'enseignement artistiques) »

LE CONTEXTE

SYNTHESE

- Un département de grande couronne,
- hétérogène, jeune
- Une couverture territoriale significative par les établissements d'enseignement artistique
- Une structuration culturelle par des établissements et des projets en marche
- Le réseau des directeurs d'EEA est constitué et coordonné par l'ADIAM

La démarche

CONSTATS

- La charte des établissements d'enseignement artistique (2001)
- Les conditions de classement dans l'arrêté du 15 décembre 2006.
- Le schéma national d'orientation pédagogique
- Le schéma départemental de développement de l'enseignement artistique
incitent à la formalisation du projet d'établissement.

En 2008, parmi les 53 établissements d'enseignement artistique du Val d'Oise, 11 structures ont finalisé ce document (dont plusieurs sont en cours de réactualisation).

La démarche

Une continuité d'action

"La Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre de 2001 prévoyait que le directeur *"conçoit, organise et s'assure de la mise en œuvre d'une projet d'établissement, en concertation permanente avec l'équipe pédagogique et tous les partenaires externes concernés ; il propose un programme de formation continue des enseignants en lien avec le projet"*. [...]

⇒ en 2001/2002 :

Mobilisation du conseil artistique et pédagogique départemental
sur la charte et son corollaire, le projet d'établissement

La démarche

Une continuité d'action

⇒ 4 temps de formation proposés

"Le projet d'établissement" en janvier 2001

"L'évaluation" en novembre 2001,

"Les cycles, contenus et validations de fin de cycles" les 2 avril et 14 mai 2002

"Le projet d'établissement : réflexions, analyse et finalisation" en novembre 2002. Animées par Sylvain Frydman auprès de 15 directeurs .

⇒ Le partenariat avec le CNFPT s'amorce : comment travailler ces questions au sein des établissements.

La démarche

Une continuité d'action

- ⇒ plan de formation territorial à destination des équipes enseignantes sur "Les missions de l'établissement d'enseignement artistique dans son environnement territorial " sur 3 ans.

Méthode : 4 commissions « territoriales » vont définir les thématiques de travail qu'elles souhaitent aborder avec leurs équipes, déclinaisons du PE

Quelques exemples :

- « promouvoir la place de l'élève au centre du PE par le développement des pratiques en amateur » « du projet d'équipe au projet d'école et réciproquement » « les passerelles entre enseignement spécialisé et éducation nationale » sur le territoire de Garges-les-Gonesse
- « développer des actions de diffusion artistique en lieu avec les pratiques pédagogiques » « le développement d'actions artistiques et pédagogiques dans une logique de réseau intercommunal » « l'évaluation » sur le territoire d'Argenteuil

Formations animées par Sylvain Frydman et Philippe Tailleux

La démarche

Une continuité d'action

Bilan : Environ 80 enseignants issus de 23 écoles (soit près de 10% de la population enseignante du Val d'Oise et près de 50% d'établissements touchés) ont participé chaque année à ce plan (20 par secteur géographique).

A l'issue du plan pour 3 ans, en novembre 2007, après un bilan partagé avec le CNFPT, 3 pistes de travail :

- Associer les équipes administratives
- ... Finaliser le PE
- L'innovation pédagogique et les objectifs d'apprentissage

Le CNFPT aborde la question du management

La démarche

Un groupe de travail est créé

Constitué des directeurs du CRC d'Herblay

directeur du CRC de Sarcelles

directrice de l'école municipale de musique et de danse de Gonesse

directrice administrative du CRD d'Argenteuil

directrice du CRC de Garges-lès-Gonesse

directrice de l'Ecole de Musique Municipale de Vauréal

directeur de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Bezons

directrice intérimaire du CRD d'Argenteuil

directrice de l'école municipale de musique de Marly la Ville

directeur du CRC d'Herblay

directeur de l'école de musique Harmonia de Pontoise

directrice de l'école municipale de musique et de danse de Fosses

responsable de l'antenne Val d'Oise du CNFPT Grande couronne

directrice et adjointe de l'ADIAM Val d'Oise

La démarche

METHODE

2 réunions de travail autour de la concertation nécessaire à l'élaboration et au suivi du PE

puis lors de la 3ème réunion, le cahier des charges est rempli. Des noms d'intervenants sont cités

Le CNFPT se charge du recrutement de l'intervenant.

Jean Daniel MICHEL, sociologue, intervenant pour le CNFPT, ayant mené de nombreuses missions auprès de collectivités pour les accompagner sur une dimension de leur politique culturelle (CG91, Melun-Sénart), répond.

Il est choisi

La démarche

SYNTHESE

- Une démarche dans la durée
- Une réelle prise en compte des attentes et des besoins des « formés » dans l'élaboration du cahier des charges
- Une ingénierie de formation adaptée, « territorialisée »

La formation

Concevoir, Animer, Mettre en œuvre un projet d'établissement : Quelles démarches de concertation partenariale ?

Une formation action conçue pour permettre aux directeurs des écoles de musiques et leurs équipes de **déboucher sur la réalisation d'un projet d'établissement inscrit sur leur territoire** ;

-
Une formation action en deux temps :

Un **premier module** pour les directeurs et portant sur la méthodologie du projet avec finalisation d'un cahier des charges « démarche projet » individualisé par directeur ;

Un **deuxième module « in-situ »**, c'est-à-dire se tenant dans chaque collectivité et regroupant le directeur et une partie de son équipe pour accompagnement et réalisation du cahier des charges projet ;

Une formation action conçue pour que le projet d'établissement s'inscrive dans une politique des enseignements artistiques ouverts sur le partenariat avec les services, notamment culturel, enfance, jeunesse, éducation ;

Une formation action conduite en cohérence avec le schéma départemental des enseignements artistiques.

La formation

Module 1

Objectifs généraux

- § Familiariser à une méthodologie d'élaboration du projet d'établissement,
- § Déterminer les modes opératoires propices à un bon positionnement du Projet d'Établissement du point de vue interne et externe ;
- § Construire un référentiel projet ;
- § Proposer une formalisation
- § Concevoir un cahier des charges propre à chaque directeur selon sa situation.

Objectifs particuliers

- § Permettre au Directeur de s'approprier des outils d'analyse, de conceptualisation, et d'animation de la démarche ;
- § Offrir des points d'appui lui permettant d'associer, d'impliquer, les enseignants et les partenaires extérieurs : mode d'organisation, objectifs, composition, délégation, planning de réalisation...;

La formation

Module 2 : Démarche projet d'établissement "in-situ"

À partir du cahier des charges « démarche projet » réalisé par chaque directeur, lancement du deuxième module « in-situ » avec chaque directeur volontaire pour ce type de démarche ;

Objectifs généraux

- § Associer les enseignants à l'élaboration du projet d'établissement,
- § Déterminer les modes opératoires propices à un bon positionnement du Projet d'Établissement du point de vue interne et externe ;

Objectifs particuliers

- § Permettre à l'équipe de s'approprier des outils d'analyse, de conceptualisation, et d'animation de la démarche ;
- § Offrir des points d'appui permettant d'associer, d'impliquer, les partenaires extérieurs : mode d'organisation, objectifs, composition, délégation, planning de réalisation...;

CONCLUSION

LE PROJET D'Établissement, une vision dynamique



Au cours du premier module (4 jours)

- réalisation par chaque directeur d'un diagnostic de territoire et d'un avant projet,
- ⇒ Fil conducteur d'appropriation pour le travail in-situ
- ⇒ Carte de visite pour les partenaires Villes, établissements culturels

Au cours du second module de formation – action (4 jours)

- Activation des instances de concertation autour de 3 axes
 - L'enseignement
 - L'éducation
 - La production
- Formalisation du projet d'établissement
- ⇒ formalisation concrète, effective du RAYONNEMENT de l'établissement

CONCLUSION

LE PROJET D'Établissement, une vision dynamique



17 EEA en 2009 dont 2 associatives

6 en 2010

Soit 21 établissements territoriaux sur 33 et 2 établissements associatifs qui auront rédigé leur PE dans une dynamique de concertation

PERSPECTIVES

Le plan de formation de l'établissement d'enseignement artistique au sein du plan de formation de la collectivité